

**Tirants d'eau autorisés pour les descentes programmées****(Arrêts aux appointements de Vatteville-la-Rue et au quai de Radicatel)**

Ces renseignements sont des prévisions. Les tirants d'eau réellement praticables seront fixés pour chaque cas par le Service du Pilotage.

Ils concernent des navires d'une vitesse réalisable en rivière supérieure à 12 noeuds équipés d'un radar utilisable en rivière, partant de Moulineaux ou de Grand-Couronne. Pour les navires d'une longueur supérieure à 200 m, consulter le Service du Pilotage.

Date	HEURES LOCALES	Descente programmée (Vatteville-la-Rue)	Descente programmée (Vatteville-la-Rue)-Radicatel
octobre 2017			
1 <sup>er</sup>	06h50	10 m 50	10 m 60
2	08h05	10 m 60	10 m 60
3	09h00	10 m 60	10 m 60
4	09h50	10 m 60	10 m 60
5	10h35	10 m 60	10 m 60
6	11h15	10 m 60	10 m 60
7	11h55	10 m 60	10 m 60
8	12h35	10 m 60	10 m 60
9	13h15	10 m 60	10 m 60
du 10 au 13		Descente Directe T.E = Feuille de Prévisions	
14	05h05	10 m 60	10 m 60
15	06h40	10 m 60	10 m 60
16	08h00	10 m 60	10 m 60
17	09h05	10 m 60	10 m 60
18	10h00	10 m 60	10 m 60
19	10h45	10 m 60	10 m 60
20	11h20	10 m 60	10 m 60
21	11h55	10 m 60	10 m 60
22	12h25	10 m 60	10 m 60
du 23 au 28		Descente Directe T.E = Feuille de Prévisions	
29	03h20	10 m 30	10 m 60
30	04h50	10 m 45	10 m 60
31	06h15	10 m 60	10 m 60

Les tirants d'eau ci-dessus sont ceux autorisés en Seine.

Des diminutions peuvent être imposées pour certains postes à quai à certaines époques de l'année. En conséquence, les Affrêteurs, les Consignataires et les Courtiers Maritimes sont invités à se mettre en rapport avec le Commandant de Port avant de fixer le tirant d'eau de leurs navires au départ.

LE HAVRE, le 04/07/2017

Le Pilote-Major